



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Reçu le

18 AOUT 2022

DD: COM. YONNE NORD
89140



Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est

Entzheim, le 09 août 2022

*Direction générale de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est*

**Monsieur le Président de la
Communauté de Communes de
l'Yonne Nord**
52 boulevard de Villeperrot
BP 59
89 140 PONT SUR YONNE

Réf. : 22 175 / DIV-RDD / DSAC-NE

dsac-ne-environnement-bf@aviation-civile.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par courriel du 25 juillet 2022, le Centre Pénitencier de Villenauxe La Grande a sollicité mes services concernant le survol dudit centre par des aéronefs en dessous de la hauteur réglementaire.

Conformément aux règles de survol des aéronefs motopropulsés, ce type d'installation, identifié sur la carte OACI, ne peut être survolé à moins de 1000 pieds.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer une sensibilisation des pilotes et élèves de vos structures basées et en transit afin de leur rappeler la réglementation du survol de telles installations.

J'attire votre attention sur le fait que ces dérives sont susceptibles d'être constitutives d'infractions aux règles de l'air et d'être instruites comme telles si elles devaient se réitérer. A ces fins, j'adresse copie de ce courrier à la compagnie de gendarmerie des transports aériens de Strasbourg.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur

Christian BURGUN
Adjoint au directeur
de la sécurité de l'aviation civile nord est,
chargé des affaires techniques